

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de Ville, le 1 mars 2010 à 20h.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lucie Racine, conseillère
Lawrence Cassista, conseiller
Jean-François Labranche, conseiller

PUBLIC 2 personnes

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

RÉS.NO : 2010-03-36 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim à 20h. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et débute la séance avec l'item : »Ordre du jour «.

RÉS.NO : 2010-03-37 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté en retranchant le point 4 « Nomination d'un représentant de la population sur le CA de l'OMH » et, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, en laissant l'item « Affaires nouvelles ouvertes ».

RÉS.NO : 2010-03-38 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2010

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal du 1 février 2010, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

**RÉS.NO : 2010-03-39 ADOPTION DU PROTOCOLE
D'ENTENTE 2010 POUR LE CSCBIO**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim adopte le protocole d'entente « 2010 » entre la Municipalité et le Club de Soccer Coste des Beaux-Prés Isle d'Orléans (CSCBIO) donc, accepte de payer une somme de 35\$ pour chaque inscription des joueurs de Saint-Joachim.

De plus, que monsieur Marc Dubeau, maire de Saint-Joachim soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité ledit protocole d'entente ».

**RÉS.NO : 2010-03-40 ENGAGEMENT D'UNE RESPONSABLE
POUR COURS –ANGLAIS-ENFANTS**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim engage madame Émilie Gagnon, comme responsable des cours d'anglais pour les jeunes de 7 à 10 ans. Émilie sera payée en deux versements égaux de 100\$ soit le 31 mars et le 21 avril 2010. Les cours vont commencer le 17 mars pour se terminer le 21 avril 2010. Lesdits cours auront lieu une (1) fois/semaine les mercredis soirs à la salle de l'hôtel de Ville, entre 18h et 19h au coût de 30\$ par enfant. »

**RÉS.NO : 2010-03-41 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR
L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
CONCERNANT LE SERVICE
D'URBANISME**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise le maire, Marc Dubeau et à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se rattachant à l'entente intermunicipale concernant la mise en disponibilité du personnel en urbanisme de la Ville de Beauré ».

RÉS.NO : 2010-03-42

**MANDATER MAÎTRE GUY GODREAU
DE LA FIRME JOLICOEUR-LACASSE,
avocats POUR SERVICES JURIDIQUES
ANNUELS DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par :

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim renouvelle le mandat de Me Guy Godreau de la firme Jolicoeur-Lacasse, avocats, l'entente concernant les services professionnels de base pour l'année 2010.

Les services offerts au montant de 1 500\$ (TPS + TVQ en sus) annuellement de janvier à décembre 2010 sont décrits comme suit :

- Opinions verbales téléphoniques sommaires concernant les opérations courantes de la Municipalité;
- Recherches juridiques sommaires concernant les demandes relatives aux opérations courantes de la Municipalité;
- Vérification juridique des procès-verbaux des réunions du Conseil (à l'exception des règlements), ou toute autre question en rapport avec le bon fonctionnement de la Municipalité.

Monsieur le maire, Marc Dubeau et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, sont autorisés par le Conseil municipal et au nom de la Municipalité à recevoir l'information et la transmettre aux membres du Conseil, si l'information est jugée pertinente ou encore si les membres du Conseil désirent recevoir ladite information ».

RÉS.NO : 2010-03-43

**VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE
SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES
(9-1-1)**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser en date du 1 mars 2010 à Cauca (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renauld (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Municipalité des sommes ainsi versées ».

**RÉS.NO : 2010-03-44 ACCEPTATION DES FACTURES
INHÉRENTES À L'AMÉLIORATION DU
CHEMIN DU CAP TOURMENTE**

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim approuve les dépenses pour l'amélioration du Chemin du Cap-Tourmente pour un montant de 10 000,00\$ pour la période se terminant le 31 mars 2010, et conformément aux directives du ministère du Transport.

QUE les travaux d'amélioration exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

DE plus, une copie de cette résolution soit transmise au MTQ et au bureau du Député, madame Pauline Marois. »

**RÉS.NO : 2010-03-45 ACCEPTATION DE LA FACTURE DE LA
MMQ AU MONTANT DE 375\$**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte de payer la facture de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au montant de 375\$, suite à un couvercle de valve (avenue Royale) qui s'est détaché, et a causé du dommage à une automobile dont la Municipalité est tenue responsable ».

**RÉS.NO : 2010-03-46 ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART
2010 POUR LE SERVICE DE
TRANSPORT « PLUMOBILE »**

CONSIDÉRANT QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiées 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire de PLUmobile-organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

CONSIDÉRANT QUE PLUmobile-organisateur de déplacements est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal accepte et approuve le tarif de 3,75\$ pour les usagers circulant à l'intérieur de la MRC et de 4,50\$ pour les usagers circulant à l'extérieur de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Saint-Joachim a été établie de 5 504\$ représentant 4\$ par habitant pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE le 4\$ de la quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte de payer pour l'année 2010, une quote-part au montant de 5 504\$ à PLUMobile-Organisateur, concernant le service du transport collectif et adapté, transport mis au service de la population ».

**RÉS.NO : 2010-03-47 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
À PAYER AU 26 FÉVRIER 2010**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 26 février 2010 pour les chèques #1000072 à #1000084 ainsi que les chèques #1000091 à #100017 pour un montant de 199 040,13\$ Ladite liste des comptes à payer fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO : 2010-03-48 ACHAT D'OUTILLAGE ET
D'ÉQUIPEMENT POUR LA VOIRIE**

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim fasse l'acquisition d'outillage et d'équipement suivants pour la voirie :

- un élévateur mobile : 249,95\$ + taxes
- échelle aluminium : 315,00\$ avec taxes
- brosse latérale pour balai ramasseur : 2 834,15\$ + taxes. Lesdites dépenses seront payées à même le budget courant. »

**RÉS.NO : 2010-03-49 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT
POUR LE FESTIVAL DE L'OIE**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal nomme madame Lucie Racine, conseillère municipale pour représenter la municipalité de Saint-Joachim sur le CA du Festival de l'Oie ».

**RÉS.NO : 2010-03-50 APPUI À LA CORPORATION DES
SENTIERS RÉCRÉOTOURISTIQUES**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde son appui à la Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré dans leurs démarches auprès de Vélo-Québec, afin d'obtenir leur accréditation à la « Route Verte ».

RÉS.NO : 2010-03-51 ACCEPTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –ARC-EN-SONS

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal octroie une aide financière à « l'ensemble vocal Arc-en-Sons » au montant de 50\$, comme publicité, à l'intérieur de leur programme qui sera distribué au spectateurs, lors du 11^{ième} spectacle annuel du 30 avril et 1^{er} et 2 mai 2010 ».

AVIS DE MOITON Avis de motion est donné par monsieur Lawrence Cassista qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, il y aura adoption d'un règlement ayant pour effet de réglementer les systèmes d'alarmes, plus précisément, les fausses alarmes.

RÉS.NO : 2010-03-52 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR « LA PETITE SÉDUCTION »

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal nomme madame Marie-Claude Bourbeau, conseillère municipale, en remplacement de monsieur Jean-François Labranche pour représenter la municipalité de Saint-Joachim sur le Comité de « La petite séduction ».

RÉS.NO : 2010-03-53 NOMINATION D'UN PRO-MAIRE

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal nomme madame Marie-Claude Bourbeau conseillère au siège # 2, comme pro-maire pour les mois de mars, avril et mai 2010 inclusivement ».

RÉS. NO : 2010-03-54 MANDATER MONSIEUR LAWRENCE CASSISTA POUR ASSISTER AU TOURNOI DE GOLF –ARTS ET REFLETS DE CHÂTEAU-RICHER

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal mandate monsieur Lawrence Cassista à assister au tournoi de Golf d'Arts et Reflets de Château-Richer, 2^{ième} édition, le 18 juin 2010 ».

RÉS.NO : 2010-03-55

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

« DE lever la séance du Conseil municipal à 20h25 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière